

Compte-rendu Comité Technique



Jeudi 4 juillet 2019

Comité Technique de Service

Central de Réseau de la Police Nationale



Compte-rendu du comité technique de service central de réseau

de la DGPN du 04 juillet 2019

Une délégation UNSA FASMI composée de Pierrick AGOSTINI pour le SCPN, de Denis Hurth pour l'UNSA Police, de Sabine Philippini pour l'Union des Officiers UNSA, de Georges Knecht et Jean-Michel JAMES pour le SNIPAT a participé à cette réunion,

Ce comité était sous la présidence de monsieur Gérard CLERISSI

DRCPN

Examen des points inscrits à l'ordre du jour

A – APPROBATION

Approbation du procès-verbal de la réunion du CTSCR PN du 5 avril 2019.

Déclaration de l'UNSA FASMI :

« Lors du CTSCRPN du 05 avril nous avons souligné les risques psychosociaux au sein de notre institution.

Le 29 avril 2019, une cellule alerte prévention suicide a été mise en place par monsieur le Directeur Général de la police nationale.

Ce nouveau programme de mobilisation contre le suicide (PMS) vise à mieux prévenir le suicide.

Je me permets de reprendre les termes de M. le directeur général,

Être policier, c'est faire le choix d'un métier particulièrement difficile, exigeant et altruiste.

Être policier, c'est se confronter quotidiennement à la violence, c'est répondre à la détresse humaine et à la souffrance, c'est faire face à la mort.

Être policier, c'est agir dans un environnement menaçant : délinquance, terrorisme, criminalité.

Cette charge émotionnelle forte peut éprouver la stabilité psychologique de chacun, même du plus fort.

Cette année, plus que les autres, le suicide frappe durement notre institution.

Depuis le début de l'année ce sont 37 collègues qui ont décidé de nous quitter, de quitter leur famille.

Cette décision est prise quand le policier n'a plus la force de lutter, quand il n'a plus d'autre choix, quand il veut stopper sa souffrance.

Avec une triste moyenne de 43,2 suicides par an depuis 10 ans, la mortalité par suicide est plus élevée que dans la population générale.

Le programme de mobilisation contre le suicide est en cours de déclinaison à tous les chefs de service.

Il comprend 3 axes principaux :

- mieux répondre à l'urgence
- prévenir les situations de fragilité
- agir sur le collectif au travail

L'UNSA FASMI et le SNIPAT soulignent le travail effectué par la sous direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien de la DRCPN et plus particulièrement par Me Noémie ANGEL et ses collaborateurs.

Il faut absolument continuer à travailler dans ce sens pour mieux prendre en charge nos collègues de tous grades, civils, contractuels ou tenue.

Les représentants du personnel peuvent aussi aider les collègues en difficulté dans une toute autre démarche.

Mesdames et messieurs représentants de l'administration, n'hésitez pas à nous solliciter, nous répondrons présents.

Merci pour votre attention »

B – TEXTE D'ORGANISATION DES SERVICES

1. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction centrale de la police aux frontières

Une présentation du fonctionnement et le l'organisation de la PAF a été faite par Me Brigitte LAFOURCADE, Directrice centrale adjointe de la PAF.

Afin d'améliorer le pilotage et l'animation des services centraux de la police aux frontières (PAF), une réorganisation des services centraux de la direction était nécessaire. La feuille de route a été validée par un comité directeur selon cinq axes stratégiques :

- le pilotage et l'animation des services centraux ;*
- le recentrage des missions de l'état-major, qui optimise son organisation, son périmètre et son fonctionnement ;*
- le recentrage sur ses métiers de la sous-direction de l'immigration irrégulière et des services territoriaux (SDIIT), qui devient la sous-direction de l'immigration et de l'éloignement (SDIE). Le pôle central d'analyse migratoire y est rattaché ;*
- le positionnement des fonctions transverses avec un regroupement des fonctions de stratégie, de contrôle interne et d'audit ;*
- le redimensionnement de la sous-direction des affaires internationales, transfrontières et de la sûreté (SDAITS), qui devient la sous-direction des frontières (SDF). Ce redimensionnement s'explique notamment par de nouveaux enjeux et une responsabilité à l'échelle européenne avec l'agence FRONTEX.*

Les personnels concernés par ce projet ainsi que les organisations syndicales ont été informés lors de trois réunions. Les personnels concernés plus personnellement ont été reçus individuellement. L'administration a également mis en place un appel à candidatures au sein de l'administration centrale pour les agents qui envisageraient une mobilité ainsi que des ouvertures de concours pour les personnels administratifs.

L'UNSA FASMI demande si l'administration peut chiffrer les renforts prévus pour FRONTEX.

L'administration répond qu'environ 600 personnes sont prévues en opérations coordonnées sous l'égide de FRONTEX, dont environ 200 agents de la PAF. Pour 2021, il est prévu 46 recrutements en interministériel et jusqu'en 2027, 170 personnes supplémentaires sont prévues.

L'UNSA FASMI demande si une mobilité géographique est envisagée pour les personnels dans le cadre de la réforme de l'administration centrale de la PAF.

L'administration souligne qu'aucune mobilité géographique n'est prévue pour les personnels se trouvant à Beauvau ou sur le site de Lognes. Seuls des changements de bureaux sont prévus pour les agents qui se trouvent sur le site de Garance.

L'UNSA FASMI souhaite savoir ce qui est prévu pour le renforcement des personnels avec les sorties d'école notamment sur Nice et Calais.

L'administration répond qu'elle ne dispose pas de données précises à ce sujet.

L'UNION DES OFFICIERS s'interroge sur l'intégration à venir de l'UCLAT au sein de la DGSI, Monsieur CLERISSI a présenté un état de la réflexion, soulignant le caractère encore incertain des solutions envisagées.

Du point de vue juridique, l'absorption, qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2019, pourrait prendre la forme d'une restructuration. Elle ouvrirait, dans ce cas, droit aux mesures, notamment financières, qui y sont attachées.

Par ailleurs, les bureaux de gestion de chaque corps assureront un accompagnement individualisé des personnels de l'UCLAT qui pourraient ne pas rejoindre la DGSI, par obligation ou par choix. L'UNSA FASMI a souhaité, à ce titre, attirer l'attention du DRCPN sur la situation particulière des contractuels et des étudiants en stage au sein de l'UCLAT.

Enfin, la DRCPN veillera à la continuité des avancements, afin de ne pas léser les agents, de tous corps, qui sont en attente d'une promotion.

C – TEMPS DE TRAVAIL

1. Permanences de la direction centrale de la police aux frontières

2. Organisation de la permanence et de l'astreinte du référent rétention régulation (RRR) au sein des services centraux de la police aux frontières

L'administration présente les deux modifications dans l'organisation des permanences et astreintes au sein de la direction centrale de la PAF, l'une concernant l'état-major, l'autre concernant le référent rétention régulation.

L'UNSA FASMI relève qu'il est parfois difficile d'avoir des informations sur les places disponibles en centre de rétention administrative (CRA), en particulier concernant le CRA de Vincennes. De plus, l'UNSA FASMI soulève la question du placement en CRA des personnes sorties de prison ainsi que les problématiques d'utilisation des personnels des CRA pour réaliser des escortes et assurer les gardes statiques.

L'administration rappelle qu'il existe un logiciel, LOGICRA, permettant de répertorier les places disponibles, mais que celui-ci doit être alimenté minutieusement pour avoir une vision complète des disponibilités. L'administration indique qu'à présent, un représentant de la préfecture de police s'occupe de la coordination des CRA d'Île-de-France.

En ce qui concerne le placement des personnes sorties de prison, l'administration indique qu'un travail important est mené afin d'avoir les documents relatifs à la reconduite à la frontière dès la sortie de détention, mais qu'il est parfois difficile de les obtenir tous. Le placement en CRA est donc nécessaire.

L'administration indique ne pas avoir d'éléments sur l'externalisation de certaines missions, notamment la garde des locaux.

La réunion est terminée.

LE SNIPAT alerte l'administration sur le peu de considération à l'égard des civils. Nous représentons un cinquième des effectifs de la police nationale affirme Monsieur Knecht et des réformes veulent nous noyer sans concertation préalable.

« Que l'administration se méfie, nous sommes prêts à montrer les dents pour nous faire entendre »

Pour plus d'information, contactez vos délégués

L'UNSA FASMI et le SNIPAT au plus prêt de vos intérêts....



UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a**UTONOMES

